

Entrer en 1re professionnelle

- > *Après une seconde professionnelle*
- > *Par une passerelle*



Vers la 1re professionnelle - Généralités

Toutes les formations de 1re professionnelle ont une capacité d'accueil limitée et sont sélectives.

Dans les établissements publics, les places se répartissent en trois catégories :

- Les places destinées aux élèves de 2de pro qui continuent en 1re pro dans le même domaine ; ces élèves sont prioritaires.
- Les places libérées par les élèves de 2de pro qui ne continuent pas en 1re pro dans leur lycée et qui sont disponibles pour des élèves en réorientation. Ce sont les « 1res pro passerelles ».
- Les places réservées aux élèves venant de certaines sections (2de générale et technologique, 2de GTT, F2O et Tle CAP). Ce sont les « 1res pro parcours fléchés ».

Les dates essentielles

De septembre à mai

Période d'information et de réflexion

Du 4 mai au 5 juin

Ton établissement saisit tes vœux dans Affelnet lycée*

Le 22 mai

Date limite pour la constitution de ton dossier 1re pro parcours fléchés (si nécessaire)

Mardi 30 juin après-midi

Résultats de l'affectation, transmis par ton établissement

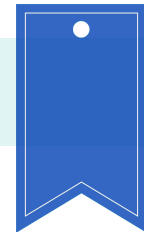
Du 30 juin au 6 juillet

Inscription dans le lycée dans lequel tu es affecté

Tours suivants pour les élèves non affectés

Si tu n'es pas affecté, tu peux participer aux tours suivants, en demandant à ton établissement d'origine

* AFFELNET Lycée : application informatique préparatoire à l'affectation



La saisie des vœux 10 vœux max.

Tu dois noter tes vœux de 1re sur la **fiche préparatoire à l'affectation** et la remettre à ton lycée (ou au CIO qui t'accompagne) pour la saisie dans Affelnet Lycée*, en respectant bien les délais.



Les différents cas de figure

Montée en 1ère pro dans ton lycée

Tu dois demander toutes les spécialités de famille de métiers proposées dans ton lycée pour être sûr d'être affecté.

Changer de spécialité

Que ce soit en restant dans ton lycée ou en demandant à changer de lycée, tu peux bénéficier d'un bonus de ton chef d'établissement si ta ré-orientation a été préparée.

Mais aussi

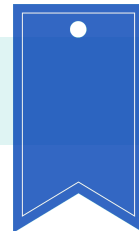
- Après la 2nde GT, pour se réorienter
- Après le CAP, pour poursuivre des études
- Pour tous, pour reprendre des études

Après une 2de GT, GTT, F2O Après un CAP

Tu complètes la fiche préparatoire à la saisie que tu remets à ton lycée. Il saisira tes vœux dans Affelnet Lycée*. Tu pourras être admis s'il y a des places. Ton chef d'établissement d'origine peut t'accorder un bonus, si ta ré-orientation a été préparée.

Les parcours fléchés

Ce sont des places réservées dans certaines formations de 1ère pro, dans certains établissements. Vérifie si tu es éligible et constitue un dossier.



Situation de handicap ou problème de santé invalidant

Si tu es en situation de handicap reconnue par la MDPH ou tu as un trouble de santé invalidant qui limite fortement ton choix d'orientation, il est possible de déposer un dossier pour la commission « pluridisciplinaire handicap-médicale », en te faisant accompagner par ton professeur principal et/ou ton enseignant référent. La commission étudiera ta situation et statuera sur la nécessité ou non d'une affectation prioritaire.

Pour les demandes dans un lycée agricole, tu dois te reporter au guide de l'affectation sur les procédures de l'enseignement agricole (se reporter au cadre « plus aller plus loin » ci-dessous).



Tout dossier arrivé hors délai ne sera pas traité.



Pour aller plus loin

[Guide des procédures d'affectation 2026](#)

(dont procédures de l'enseignement agricole)

[Site du département de l'Ain](#)

[Site du département de la Loire](#)

[Site du département du Rhône](#)

Information sur les métiers : www.onisep.fr

Information sur l'orientation - Rendez-vous en CIO : www.ac-lyon.fr/les-cio-de-l-academie-de-lyon-122050

